

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Germinal, an VI.



7 Apr '98

Tableau des innovations introduites à Constantinople depuis le regne du sultan actuel. — Division de la ville de Rome en sections. — Mesures prises pour maintenir la tranquillité dans cette ville. — Discussion de la diète de Ratisbonne relativement aux sécularisations. — Séance du congrès de Rastadt. — Efforts des princes ecclésiastiques pour ramasser des sommes considérables. — Nouvelles diverses de Suisse et de Paris.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n° 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Rome, le 27 ventôse.

Les consuls ont ordonné de changer les noms des divers quartiers de cette ville de la manière suivante :

Les quartiers connus sous les noms de Ripa & de Campitelli, seront réunis en un seul, & porteront le nom de section du Capitole. Le quartier de Transtevere, section du Janicule, Celni de Borgo, section du Vatican. Les quartiers de Parione & Regole seront réunis, & porteront le nom de section de Pompée. Les quartiers Pigna & Saint-Angelo seront réunis, & porteront le nom de section du Panthéon. Le quartier del Ponte, sera nommé section de Brutus. Celui de Saint-Eustache, prendra le nom de section de Flaminus. Celui du Champ-de-Mars, le nom de section de Mars. Le quartier Trevi, le nom de section du Quirinal. Le quartier Colonna, section du Pincio. Le quartier Monti sera divisé en deux sections ; savoir, section des Termes, qui prendra depuis la porte Pie jusqu'à Sainte-Marie majeure, & de Sainte-Marie majeure jusques au pont Magna-Napoli jusqu'à la porte St-Jean, en suivant la ligne de Sainte-Marie majeure.

On fera, dans ces sections, la liste de ceux qui doivent composer la garde nationale, que l'on divisera en compagnies de cent hommes chaque, dont dix formeront un bataillon. La garde civique sera dissoute, quand la garde nationale sera à même de faire régulièrement son service. Il existe déjà deux légions, une d'infanterie & l'autre de cavalerie ; l'armée sera, dit-on, portée à vingt-cinq mille hommes.

Quoique le calme soit tout-à-fait établi, l'on continue de prendre des mesures de précaution. De fortes patrouilles parcourent les rues, & une garde nombreuse est postée sur chaque place avec du canon. L'on a fusillé ces jours-ci plusieurs personnes qui avoient pris part au dernier soulèvement.

Le général Dallemagne vient d'annuler la défense faite aux citoyens de sortir de leurs maisons passé neuf heures du soir. Mais il leur est enjoint de porter de la lumière, après dix heures.

Toutes les marques distinctives, armoiries, livrées,

croix, clefs d'or, &c., ont disparu des édifices, des voitures, & même de l'intérieur des maisons. Tous les ouvriers sont en réquisition pour travailler à l'équipement des troupes françaises.

S U E D E.

De Stockholm, le 23 ventôse.

Le roi est parti d'ici aujourd'hui pour Stromsholm, château situé à 7 milles de Stockholm. La suite de S. M. est très-nombreuse ; cette circonstance, ainsi que d'autres préparatifs, donnent lieu de croire que ce monarque va entreprendre un long voyage. L'opinion la plus générale est que le roi se rendra à Berlin.

H O N G R I E.

De Semlin, le 22 ventôse.

La forteresse de Belgrade se trouve maintenant dans le meilleur état de défense ; sa garnison a été renforcée successivement jusqu'à dix mille hommes. Cette place est encore protégée par un corps de trente mille hommes, qui s'étend le long de la Morava.

Une lettre de Constantinople offre le tableau suivant des innovations introduites sous le regne du sultan actuel : les manœuvres militaires montées sur le pied européen, la création de nouveaux corps, de grands changemens dans les chantiers de l'arsenal & dans la construction des vaisseaux, les casernes & autres édifices publics extraordinairement multipliés, la manie générale des bâtimens, beaucoup de luxe, les vices européens s'introduisant avec les arts des nations européennes, l'accroissement des dépenses dans le sérail, particulièrement chez les sœurs du sultan ; des maisons, des ameublemens à la française ; plus de liberté dans les manières & dans la conduite des femmes, plus de communication entre les hommes ; enfin, un système d'administration, qui donne la plus grande influence au petit nombre de personnes qui composent le conseil d'état.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 29 ventôse.

La question dont on s'occupe dans ce moment à la diète, est si, avec l'exception des trois électeurs, on doit faire une sécularisation générale de tous les princes ecclésiastiques, ou bien si l'on n'en séculariserait qu'autant qu'il en faut pour suffire aux indemnisations ? Dans le premier cas, disent les princes ecclésiastiques, ce ne seroit pas une indemnisation, ce seroit un renversement de la constitution de la part des princes séculiers, car les états ecclésiastiques contiennent les trois quarts de

plus qu'il ne se perd sur la rive gauche. Leurs revenus, sur la rive droite, se montent à quinze millions de florins, sans compter les prélats & abbés immédiats, qui ont aussi deux millions de revenus, en tout. Dans le second cas, les princes ecclésiastiques croient qu'il suffit de sacrifier les petits, les prélats, les communautés, &c. On compte encore sur la Prusse. A présent ces princes-prêtres regardent la Prusse comme une puissance qui pourroit devenir leur sauveur, & ils oublient que lorsque le roi offrit en 1794 de faire la paix avec la France, ils rejetterent avec dédain cette proposition.

De Rastadt, le 10 germinal.

C'est le 5 de ce mois que les ministres de la république française & de sa majesté le roi de Prusse, ont échangé à Rastadt l'acte de cession formelle du pays prussien situé sur la rive gauche du Rhin, & les conditions & clauses stipulées au sujet de cette cession. Le même jour, ces pièces ont été envoyées aux gouvernemens respectifs, pour être ratifiées.

Le 2, la députation de l'Empire s'est encore occupé de l'objet des sécularisations.

Le ministre de Saxe se déclara ouvertement contre toute espèce de changemens semblables : selon lui, on ne pouvoit, sans violer la constitution de l'Empire, consentir ni à la sécularisation ni au démembrement d'un état quelconque sur la rive droite du Rhin, pour indemniser ceux des princes qui perdroient leurs états sur la rive gauche.

Le ministre d'Autriche exposa, au contraire, qu'il seroit injuste de ne pas indemniser les princes qui feroient le sacrifice de tous leurs domaines & prérogatives ; que les sécularisations devenoient nécessaires, pour trouver l'indemnisation de ces princes, mais qu'il falloit les concerter de manière qu'elles fussent supportées, dans une juste proportion, par tous les membres du corps germanique, & sans toutefois entraîner la destruction totale de la constitution. Ce ministre conclut par la proposition de demander à la légation française en quoi consisteroient les sécularisations projetées.

La majorité des membres de la députation se réunit à cette opinion, sur laquelle on se proposa de députer ultérieurement.

Ehrenbreitstein est toujours bloqué. Le fort en lui-même est encore assez bien pourvu de vivres ; mais son malheur est qu'il doit aussi nourrir le Thal & le village d'Orberg. Au Thal, un pot de lait coûte déjà 20 sols.

A N G L E T E R R E.

De Chatam, le 1^{er} germinal.

Le transport le *Deptford* est ici en ce moment à charger des munitions navales. Le vaisseau *l'Africa* vient d'être mis en commission, & est en armement. On prépare la prise hollandaise le *Freiheit*, pour servir de bâtiment d'hôpital. Une autre prise de la même nation, *l'Egalité*, est ici en ordinaire.

Le *Saint-Georges*, de 98, & le *Standard*, de 64, sont mis sur le chantier pour être réparés. On travaille également à réparer les vaisseaux le *Ruby* & le *Scipion*, de 64 ; mais on doute que le dernier puisse être mis en état de servir. On a fini de réparer le vaisseau *l'Amiral de Fried*. *L'Ardent* est parti de Blackstake, pour se rendre à Nore.

La frégate le *Blonde*, de 32, est en commission. On l'a comme transport ; & quoiqu'elle ne soit comptée que pour frégate de 32, on se propose de lui faire porter 40 canons.

S U I S S E.

De Bâle, le 22 germinal.

On mande de Zurich, qu'on s'y occupe encore des nouvelles élections que les citoyens de la ville ont à faire en remplacement de ceux de leurs députés qui ont été renvoyés de l'Assemblée nationale, comme ayant été illégalement élus. L'arrêté du général Brune qui exclut de toutes les fonctions publiques, pendant une année entière, tous les membres des anciens gouvernemens de Zurich, Berne, Tribourg & Soleure, a excité une grande consternation parmi tous les partisans de l'oligarchie. Il paroît, que dès que la nouvelle constitution sera acceptée par les assemblées primaires du canton Zurich, on y procédera à l'élection des douze représentans que ce canton fournit pour le corps législatif de l'Helvétie.

A Soleure & à Berne ainsi que dans l'Argaw, les élections sont déjà terminées. A Soleure, sur-tout, on a nommé des citoyens éclairés & probes. Il paroît que les deux grands pouvoirs de la république helvétique siègeront à Arau ; car Lucerne se fortifie tous les jours davantage dans son fanatisme, soufflé & entretenu par les prêtres de ce canton & des cantons voisins. De concert avec ses voisins, les petits cantons démocratiques, Lucerne refuse itérativement l'acceptation de la nouvelle constitution & persiste à maintenir l'autorité des moines & des prêtres. Cependant, il est probable, que le général Schawenbourg qui a su convertir les soleuriens, saura également faire entendre raison aux lucernois.

Le citoyen Mengaud est encore à Berne. On croit que c'est lui & le citoyen Ochs, qui ont déterminé le général Brune à se désister du partage de la Suisse en trois républiques. La plupart des patriciens fugitifs sont retournés à Berne. Il n'y en a que quelques-uns qui errent encore dans les Alpes ou dans les petits cantons qu'ils fortifient dans leur entêtement anti-révolutionnaire.

Nos assemblées primaires ont unanimement accepté la constitution & nommé leurs électeurs. Dans ce moment notre assemblée électorale est assemblée à Liestal. Hier elle a vérifié les pleins-pouvoirs des électeurs, & procédé sur-le-champ à la nomination des représentans du peuple. On apprend que les citoyens Ochs, Stehlin, Le grand & Huber, ont obtenu la majorité absolue des suffrages. On en nommera encore huit.

Nos députés envoyés dans la Suisse orientale, ont été très-bien accueillis à Zurich, Schaffhouse & Arau ; mais ils ont été insultés à Saint-Gall par une foule d'appenzellois, & ont failli périr. On est encore parvenu à les sauver de la fureur de cette multitude.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 13 germinal.

Dans leur dernière note du 7 de ce mois, les ministres français déclaroient à la députation de l'Empire que la paix ne pourroit pas être conclue, à moins que la députation n'admit le principe des sécularisations comme base des dédommagemens pour les pertes des princes séculiers sur la rive gauche du Rhin. Cette note a mis les envoyés de l'Empire dans la plus grande perplexité. Ils s'aperçoivent que, malgré leur désir de traîner les négociations en longueur, ils seront obligés non-seulement d'accéder au principe des sécularisations, mais aussi de faire en d'autres points de grands changemens à l'édifice suranné de la constitution germanique. Les ecclésiastiques

prévoient leur ruine, & se donnent toutes les peines possibles pour ramasser des sommes considérables. On prétend même que plusieurs chapitres allemands ont déjà vendu beaucoup de biens-fonds dont cependant ils ne pouvaient pas disposer d'après les loix de l'Empire. Quoi qu'il en soit, on est à-peu-près sûr que la majorité de la députatiou, qui est composée de princes ecclésiastiques, adhérera à toutes les demandes de la république, plutôt que de courir les chances d'une nouvelle guerre. Il paroît aussi que la bonne harmonie entre la France & l'Autriche se rétablit de nouveau.

Quant à la Prusse, on n'ignore pas qu'elle vient d'entamer de nouvelles négociations à Vienne, pour s'entendre avec cette cour sur les dédommagemens ou agrandissemens qui doivent échoir à l'une & à l'autre de ces puissances lors du nouveau partage de l'Allemagne.

Cependant l'Autriche renforce ses troupes dans les états ci-devant vénitiens : elle augmente également celles qui se trouvent en Bohême. L'archiduc Charles, chargé du commandement en chef de toute l'armée rassemblée en Bohême, fait beaucoup travailler à plusieurs places de ce pays, dont les fortifications ont besoin de réparations. Il fera, à ce qu'on assure, sous peu une tournée dans le royaume pour examiner les arsenaux, les fonderies de canons, &c. &c.

On prétend que le pape se rendra incessamment à Prague, d'après une invitation que l'empereur lui a faite à ce sujet, & qu'il finira ses jours dans cette ville.

La fermentation qui a eu lieu depuis quelques tems dans plusieurs pays sur la rive droite du Rhin, semble apaisée.

De Paris, le 17 germinal.

M. Saavedra, successeur provisoire du prince de la Paix, passe pour un des hommes d'état les plus habiles & les plus éclairés qu'ait en ce moment l'Espagne. Il est tout-à-fait de ceux qu'on appelle à Madrid le *parti français*; c'est-à-dire de ceux qui sentent que ce n'est qu'en s'attachant fortement à l'alliance de la France que l'Espagne peut reprendre quelque influence en Europe, échapper au joug de l'Angleterre & conserver ses possessions lointaines. M. Saavedra est l'ami particulier de M. Cabarrus, à la recommandation duquel il devoit le ministère des finances.

Certaines personnes paroissent croire que la retraite ou la chute du prince de la Paix pouvoit diminuer l'influence du directoire exécutif à Madrid. Nous sommes très-loin de partager cette opinion; nous avons même des raisons pour penser, sans cependant pouvoir l'affirmer, que cette révolution de cour ne déplaît point au gouvernement français, qui peut-être soupçonnoit, depuis quelque tems, le prince de la Paix de ménager trop l'Angleterre, ou même de songer à un rapprochement plus ou moins éloigné de cette puissance. On voit au reste, dans ses choix actuels, le soin que la cour de Madrid met à se rendre agréable au directoire exécutif.

Si M. d'Azzara accepte la place de premier ministre, à laquelle il est nommé, il est assez probable que le marquis del Campo conservera l'ambassade d'Espagne auprès de la république française.

— On continue à parler d'une expédition dans le Levant & vers l'Égypte, sans en assigner précisément le but, ni dire les moyens que l'on compte y employer.

— On mande de Gènes, le 5 germinal, qu'une divi-

sion partie de Corfou, & composée de 21 bâtimens, tant vaisseaux de ligne que frégates, venoit d'arriver dans le golfe de la Spezzia.

— L'adjudant-général Jorry avoit été chargé, par le gouvernement français, d'une mission secrète; une somme de 2400 livres lui avoit été comptée d'avance, sur sa demande, avec ordre de partir sur-le-champ pour sa destination. Il a touché les fonds; mais il n'a point paru. On l'a fait rechercher; & il vient d'être arrêté.

— Les promenades & les courses de Long-Champ, au bois de Boulogne, ont eu lieu, suivant l'usage, ces jours derniers. L'affluence y a été très-nombreuse. La richesse de la parure, la beauté des chevaux & l'éclat des voitures, y ont été déployés comme dans les années précédentes. La police, sans gêner en aucune manière le public, avoit pris les mesures les mieux combinées pour faciliter le départ & le retour, & pour prévenir toute espèce de désordre.

— Des lettres de Bordeaux annoncent que, dans le combat qu'a essuyé la frégate *la Charente*, trois des déportés qu'elle avoit à bord ont été blessés; que les 182 autres qu'elle conduisoit à Cayenne, ont été déposés au fort de Blaye & y sont détenus; que la frégate a perdu tous ses mâts, & qu'on travaille à la réparer pour la mettre en état de reprendre la mer.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PIGNON-DUGALAND.

Séance du 17 germinal.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques.

Labrousse a la parole pour une motion d'ordre. Il rappelle que, lors de la loi sur les ci-devant nobles & anoblis, il fut arrêté qu'il y seroit fait des exceptions en faveur de ceux qui auroient donné des preuves constantes d'attachement à la liberté. L'loi a fait un rapport à ce sujet; mais on ne s'en est pas encore occupé. L'opinant pense qu'il faut s'en occuper sans délai; il ajoute:

« Représentans du peuple, nous ne pouvons le dissimuler, les véritables amis de la liberté sont constamment sous le feu croisé de deux factions rivales, il est vrai, mais également à craindre. D'un côté sont en petit nombre, quelques hommes haineux, prêts à tous sacrifier au désir de relever leur idole & de rattraper leurs privilèges, & avec lesquels je me garderai bien de confondre un plus grand nombre de mécontents, qui boudent plutôt qu'ils ne haïssent la république, & qui, incapables d'autres sentimens que du sentiment de l'égoïsme, seront républicains le jour où, la révolution terminée, ils commenceront à en savourer les fruits. D'autre part, sont quelques hommes atroces, dont tous les pas dans la révolution furent marqués par autant de forfaits, pour qui le désordre, les larmes, le sang, sont devenus autant d'élémens, hors desquels ils ne sauroient vivre, & avec qui je ne confonderai pas non plus, des hommes plus nombreux qui, exaltés, mais purs & honnêtes, prennent l'exagération pour l'énergie républicaine, la licence pour la liberté, l'anarchie pour la démocratie pure, & seront aussi sages qu'ils sont déjà bons, le jour où, mieux instruits, ils auront appris à combattre la vraie liberté, & à démasquer les charlatans furieux, qui s'en disent exclusivement les apôtres.

» Consolez, rassurez les uns, éclairez, instruisez les autres, & bientôt les vrais amis des rois & de l'anarchie resteront seuls & à découverts. Comprimez les factieux, quels qu'ils soient, avec un soin égal & d'une main également ferme, & vous les verrez désertir leurs rangs déjà affoiblis. Mais sur-tout, & c'est là la vraie sauvegarde de la liberté publique, serrez les rangs des républicains. Appelez-les à la défense commune; ralliez-les tous à la voix de la patrie; & forte de la réunion & du concours de tous ses amis, la constitution que vous voulez maintenir, ne craindra plus de vaines attaques.

» Je le dis avec douleur, mais je le dis parce que la chose est vraie, & qu'il importe que vous le sachiez: le silence gardé depuis quatre mois sur le mode d'exécution promis à la loi du 9 frimaire, a déjà produit de grands maux. Le directoire exécutif, comme il vous l'a lui-même annoncé, n'a pas cru devoir, sur le simple motif de leur ci-devant noblesse, exclure des fonctions qu'ils exerçaient antérieurement à la loi, des hommes qui pouvoient avoir droit aux exceptions qu'elle avoit établies. Il en est résulté d'une part, que des hommes peu dignes de les exercer, peut-être, en sont restés en possession, tandis que, de l'autre, les fonctionnaires les plus distingués par leurs talens, leur probité, leur patriotisme, ont abandonné un poste où ils ne pouvoient plus faire le bien, incertains de leurs droits & en butte aux attaques de la malveillance. Il en est résulté encore, que des hommes maintenus dans des fonctions publiques, parce qu'ils y étoient avant la loi, ont été repoussés depuis de leurs assemblées primaires, & ont présenté par là le spectacle à la fois absurde & fâcheux de fonctionnaires publics qui n'étoient pas citoyens. Les hommes les plus dévoués au maintien de la liberté ont été exclus des assemblées du peuple, parce qu'ils étoient nés d'un père anobli, tandis que des hommes couverts de crimes y sont entrés sous l'égide des loix qui en expulsoient les autres, les ont influencés, dominés, & ont porté leurs succès dans bien des lieux, au point d'effrayer les hommes tranquilles, & d'alarmer le gouvernement.

» Oui, je ne crains pas de le dire, des hommes justement abhorrés; des hommes, dont le nom seul fait frémir les vrais amis de la liberté, de l'humanité & de la justice, se flattent de venir bientôt jusques parmi vous relever le trône de la terreur, ou vous livrer, au moins de nouveau, aux convulsions dans lesquelles ils espèrent enfin étouffer la constitution & la liberté publique; & des hommes que, dans le seul intérêt public, & abstraction faite de tous sentimens personnels, j'eusse ardemment désiré d'avoir pour collègues; des hommes auxquels s'appliqueroit, ou jamais, l'exception que la loi du 9 frimaire a promise; des hommes enfin, sur qui se sont, j'en suis sûr, tournés complaisamment les premiers regards des patriotes de la Gironde, n'ont pu, faute de la loi attendue, être nommés électeurs à Bordeaux.

» Ce que je dis ici de Bordeaux, citoyens représentans, ne sera pas démenti par mes collègues de la Gironde; & bien d'autres, sans doute, auroient de pareils faits à citer.

» Vous ne souffrirez pas qu'une telle injustice se prolonge, & que des amis de la liberté soient plus long-tems

traités comme des ennemis de la république; vous ne souffrirez pas plus long-tems que le silence de la loi dégarnisse les rangs des républicains, pendant que de toutes parts les ennemis de la constitution de l'an 3 se recrutent. Ouvrez à ceux des ci-devant nobles ou ennoblis que les patriotes remis en possession de leurs droits en jugeront dignes, l'entrée des places auxquelles leur conduite passée leur donne des droits; & ne perdez pas de vue que le plus ferme appui des gouvernemens républicains est la justice, & que la vraie politique des nations libres est de rechercher par-tout les talens, les lumières & les vertus, pour les faire tourner à l'utilité commune.

» Je demande que l'on mette demain à la discussion le projet présenté par notre collègue Laloi, sur la manière dont les ci-devant nobles ou ennoblis devront, aux termes de la loi du 9 frimaire dernier, justifier de leur attachement constant à la république; ou que vous décrétiez dès à présent, en principe, que tout ci-devant noble ou ennobli que le peuple ou le directoire jugeroit digne d'une fonction publique quelconque à sa nomination, peut y être nommé, sauf à n'entrer en exercice qu'après avoir justifié de son attachement constant à la république, suivant le mode qui sera ultérieurement décrété.

On demande de toutes parts l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée.

On reprend la discussion sur les écoles de médecine: plusieurs membres appuient le projet de la commission; leurs discours seront imprimés; la discussion est ajournée jusqu'à l'impression.

Bourse du 17 germinal.

Amsterd.....	57 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 15 j.
Idem cour.....	55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Tiers consol.....	13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb.....	192, 189 $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$	1 l. 14 s.
Madrid.....	12 l. 16 s. 3 d.	Bon $\frac{1}{4}$	1 l. 16 s.
Mad. effect.....	15 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$	60 l. per.
Cadix.....	12 l. 17 s. 3 d.	Or fin.....	107 l.
Cad. effec.....	16 l. 15 s.	Ling. d'arg.....	51 l.
Gènes.....	97 $\frac{1}{2}$, 94 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 l.
Livreur. 164, 104 $\frac{1}{2}$, 103 $\frac{1}{2}$ arg.		Piastre.....	5 l. 7 s. 3 d.
Geneve.....	1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Quadruple.....	81 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bâle.....	1 b., $\frac{1}{2}$ perte.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Guinée.....	26 l. 10 s.
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bordeaux.....	pair 20 j.		

Esprit $\frac{1}{2}$, 492 à 495 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l.
— Huile d'olive, 11 3 s., 4 s. — Café Martin., 2 l. 19 s. à 3 l. —
Café Saint-Domingue, 2 l. 16 s., 17 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 11 s., 13 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 12 s. — Savon de Marseille, 25 s., 25 s. $\frac{1}{2}$. — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s. — Coton des isles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

HISTOIRE NATURELLE DES POISSONS, par le citoyen Lacépède, membre de l'institut national; & professeur au Muséum d'histoire naturelle; in-4°. Prix, 15 liv. 12 s. broché. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts, n°. 10.

Ce volume est la suite nécessaire de toutes les éditions in-4°. de l'histoire naturelle de Buffon. L'auteur, qui a déjà traité la partie des quadrupèdes ovipares & des serpens avec tant d'intérêt, s'est chargé de compléter toutes les parties du regne animal, que l'immortel Buffon a laissé à faire.

A. FRANÇOIS.